



L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÜZÈRE Gilles

**Date de la convocation** : 09/12/2025

**Date de la publication** : 09/12/2025

**Secrétaire de séance** : Madame Dominique CAPRAIS

**Nombre de conseillers** : 23

**En exercice** : 23

**Étaient présents** : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - DILMAN Patrick - SICARD Christine - DUBERNET Thierry - MILANESE Antoine - VALADE Pierre - COUZIGOU Laurent - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - RESSES Lisa - DE MARCHI Céline - DALL'ANESE Lisa.

Formant la majorité en exercice.

**Excusés** : M. Mme ALLARD Aurélie, RESSIOT Didier, BROUILLON Monique, JADAS Christian.

**Absents** : Mme. TILLOS Marie-Hélène, M. Livio DE NADAÏ, BAGES-LIMOGES Carine.

**Procurations** : Mme ALLARD Aurélie à BELLOC Brigitte  
M. RESSIOT Didier à LAGAÜZÈRE Gilles  
Mme BROUILLON Monique à MOHAND O'AMAR Abdelbaki.  
M. JADAS Christian à CAMBE Thierry.

**Madame CAPRAIS Dominique** a été élue secrétaire de séance.

Présents : 16  
Procurations : 4  
Votants : 20

Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 096/2025 OBJET : TRAVAUX STATION DE POMPAGE DU LAC D'IRRIGATION DE MARCACHAUD – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer quelques travaux au niveau du local technique de la station de pompage, du lac de marcachaud.

Ce lac à destination des agriculteurs du coteau Bazeillais a été créé en 1980. Afin d'irriguer l'ensemble des cultures et maintenir l'activité agricole, il compte plus de 35 adhérents à ce jour.

Au vu de la vétusté de la station de pompage, entretenue annuellement par la société ELECTROMONTAGE, et afin de maintenir la continuité de ce service, cette société nous a informé de la nécessité de remplacer une des 3 pompes de la station, ainsi que la mise en place d'un module de connexion à distance par smartphone.

**Après mise en concurrence les devis de l'entreprise Electromontage ont été retenus :**

- Remplacement d'une pompe, pour un montant de 13 196 € HT.
- Fourniture et installation d'un module de connexion à distance, pour un montant de 3 326. € HT.

Monsieur le Maire précise également qu'il est possible de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental 47, dans le cadre de son programme d'aide à l'Hydraulique collective.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil Municipal,**

-**Accepte** la proposition du prestataire « Electromontage » pour un montant total de seize mille cinq cent vingt-deux Euros hors taxes (16 522 € HT).

-**Sollicite** une subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de son programme d'aide à l'hydraulique collective.

**Approuve le plan de financement suivant :**

- Subvention du Conseil Départemental 47 : 4 956.60 € (30%)
- Reste à charge Commune (budget irrigation) : 11 565.40 € (70%)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 16/12/2025 et de l'affichage en date du 16/12/2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,  
Dominique CAPRAIS



Le Maire,  
Gilles LAGAÛZÈRE

